



**FEFA TOGO**  
Fédération des Femmes Entrepreneures  
et Femmes d'Affaires du TOGO

**INNOV'UP**

Centre Entrepreneurial des Femmes d'Affaires du Togo



Ministry of Foreign Affairs of the  
Netherlands

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'AUDIT FINANCIER  
ET COMPTABLE DE LA FÉDÉRATION DES FEMMES  
ENTREPRENEURES ET FEMMES D'AFFAIRES DU  
TOGO**

**(FEFA TOGO)**

**EXERCICE 2018, 2019, 2020**

*"INNOV'UP, pour un entrepreneuriat féminin émergent et compétitif."*

## **1. CONTEXTE DE LA MISSION**

La FEFA TOGO, en droite ligne avec la Stratégie de la CEDEAO sur le développement du secteur privé et des programmes relatifs à l'autonomisation économique des femmes en Afrique, a mis en place depuis Décembre 2015, le Centre Entrepreneurial des Femmes d'Affaires du Togo dénommé « INNOV'UP ».

INNOV'UP est une plateforme multiservices, doté d'un incubateur de start-ups féminines pour accompagner les jeunes et les femmes entrepreneures dans le développement de leurs activités entrepreneuriales. Les principaux services offerts sont : l'incubation de startups féminines, le renforcement de capacités des femmes entrepreneurs, le mentorat, l'accompagnement à la levée de fonds, l'accompagnement à la formalisation, le réseautage, et l'assistance en gestion d'entreprise, etc.

Dans le cadre de son plan d'action triennal 2018-2020, la FEFA TOGO a bénéficié d'une subvention auprès d'un bailleur pour réaliser ses activités. Afin d'auditer les comptes des exercices 2018, 2019 et 2020, la FEFA TOGO souhaite recruter un cabinet d'audit.

## **2. OBJECTIF DE L'AUDIT**

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de la FEFA TOGO à la fin de chaque exercice comptable et de s'assurer que les ressources mises à sa disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

## **3. PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

La responsabilité de la préparation des états financiers relève de la FEFA TOGO en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), et le protocole d'audit entre la FEFA TOGO et le bailleur.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers, fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants).

## **3. ETENDUE DE L'AUDIT**

Comme indiqué ci-dessus, l'audit des comptes sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'auditeur s'assurera que:

- a) Toutes les ressources du bailleur ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;

b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché en vigueur au Togo et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;

c) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions de l'accord de financement ;

d) La performance financière globale est satisfaisante;

e) l'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières ainsi que de la préservation des biens et leur utilisation aux fins des activités prévues ;

f) Les actifs immobilisés sont réels et correctement évalués ;

g) Risques : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation.

#### **4. ÉTATS FINANCIERS**

L'auditeur vérifiera que les états financiers de la FEFA TOGO ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière à la date de clôture des exercices.

Les états financiers devraient comprendre :

(i) Un bilan (situation patrimoniale) présentant la situation financière à la clôture de l'exercice considéré ;

(ii) Un tableau des Emplois et des Ressources de chaque exercice et des emplois et ressources cumulés à la fin des exercices;

(iii) Un état de réconciliation du compte désigné;

L'auditeur devra présenter en annexe aux états financiers susmentionnés :

(iv) un état de rapprochement des fonds reçus du bailleur avec les fonds décaissés par la Banque.

(vi) une liste détaillée des actifs immobilisés acquis au courant des exercices audités.

(vii) déterminer l'éligibilité des dépenses conformément aux dispositions de l'accord de subvention et du rapport d'évaluation.

#### **6. COMPTE DESIGNE**

Dans le cadre de l'audit des États Financiers, l'auditeur devra analyser toutes les transactions du Compte désigné relatives à la réalisation des activités. Il examinera :

(a) l'éligibilité et l'exactitude des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes du compte à la clôture de ladite période;

## **7. RAPPORT D'AUDIT**

L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers sur la période sous revue. Le rapport annuel d'audit des comptes inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes des accords de financement.

Un rapport complet d'audit financier comprenant les états financiers, toutes les notes accompagnantes, et une lettre de recommandations doivent être remis à la Présidente de la FEFA TOGO en Français.

Le rapport doit être bien structuré, et inclure une analyse détaillée de tous les aspects de gestion comptable et financière listés ci-dessus ; ainsi que des recommandations adéquatement documentées pour permettre la consolidation et l'amélioration de la gestion financière de la FEFA TOGO.

La dernière version de la lettre de recommandations devra inclure la réponse de l'équipe dirigeante de l'institution aux points soulevés et aux recommandations proposées.

## **8. LETTRE DE CONTRÔLE INTERNE**

En plus des rapports d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- (c) Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- (d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution des activités;
- (e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves
- (g) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles. Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

## **10. INFORMATIONS DISPONIBLES**

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative à la convention entre le bailleur et la FEFA TOGO et qu'il aura jugé nécessaire. L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés.

Les informations disponibles devraient inclure les copies : du document d'évaluation des activités, de l'accord de financement, du rapport de la gestion financière

## 11. QUALITÉ DE L'AUDITEUR

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, l'ISA, l'UEMOA et ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de soutien à l'entrepreneuriat des bailleurs.

Le personnel clé de la mission doit :

- (i) Comporter au moins un Chef de mission, Expert-Comptable Diplômé justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion financière et d'audit
- (ii) Comporter au moins un réviseur comptable confirmés de niveau universitaire minimum BAC + 4 ou équivalent et ayant au moins cinq années d'expériences professionnelles et ayant exécuté trois (3) missions d'audit financier au cours des cinq dernières années dans les projets /programmes financés par les partenaires financiers multilatéraux
- iii) Avoir mené des missions d'audits pour des organisations internationales/bailleurs (joindre au dossier les références)
- iv) Avoir une bonne connaissance du mécanisme d'intervention des entreprises sociales ou structures d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et femmes.

## 12. OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Les soumissionnaires intéressés feront une offre technique en deux exemplaires (une copie originale et 01 copie) et une offre financière en deux exemplaires (une copie originale et 01 copie).

L'offre technique doit fournir les informations suivantes :

- Lette de motivation adressée à la Présidente de la FEFA TOGO
- Curriculum vitae détaillé faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle du personnel clé de la mission
- Copie des attestations de bonne fin d'exécution des missions antérieures réalisées
- La proposition technique elle-même comportera la description du périmètre de travail, la méthodologie de travail et le calendrier des tâches.

L'offre technique doit être mise sous pli fermé portant la mention suivante : **Offre technique pour la réalisation d'une mission d'audit financier et comptable de la fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires du Togo.**

La proposition financière (Hors toutes Taxes Comprises) sera basée sur une décomposition des coûts, charges et honoraires en francs CFA

L'offre financière sera présentée distinctement sous plis fermé portant la mention suivante : **« Offre Financière pour la réalisation d'une mission d'audit financier et comptable de la fédération des femmes entrepreneures et femmes d'affaires du Togo ».**

## 13. TIMING

La mission devra avoir lieu en Novembre 2020, et être terminée un mois après la signature du contrat.

#### **14. ECHEANCES DES OFFRES**

Merci d'envoyer les offres de service complètes (offre technique et financière) au plus tard **le 15 Octobre 2020 à 18h00 GMT** par mail à: [innovup@fefa-togo.org](mailto:innovup@fefa-togo.org) ou par dépôt physique au secrétariat de INNOV'UP, sis au 13 Janvier avenue du 24 Janvier

Les offres doivent être adressées à la Présidente de la FEFA TOGO.

Contactez le 92698446 pour toute information supplémentaire.

#### **15. EXAMEN DES OFFRES**

L'examen des offres prendra en considération les aspects techniques, financiers et les services proposés.